



CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 23 novembre 2020**

L'an DEUX MILLE VINGT, le VINGT TROIS du mois de NOVEMBRE à VINGT HEURES à TRELAZE.

Au vu de la dégradation de la situation sanitaire, et dans le respect des règles en vigueur, la séance s'est tenue en visioconférence, via l'outil « zoom », sous la présidence de Monsieur Goua, Maire.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par Monsieur le Maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 17 novembre 2020.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Marc GOUA – Maire,

Magali HEURTIN – Cendrine DEVERRE – Véronique PINEAU - François STEINEBACH – Amine KARIM – Lamine NAHAM – Chantal JEOFFROY – Izzet ALBAYRAK – Marie-Hélène PETIT – Sylvie COULOT — Gulten CIKCIKOGLU - Florence BERTHO – Samira SFAIHI - Ozkan ERTURK – Salah MOUMNI – Frédéric CHAMARD - Christophe BOUJON – Sébastien BOUSSION - Ali ESSARROKH - Cindy DELANOE – Alain PANTAIS - Elise MAURY – Ali AMINE – Lydie JACQUET – Boris BATAIS - Françoise FRAMERY – Gilles ERNOULT - Mylène CANEVET – Jean-François GARCIA – Ghislaine THEPIN – Claude CADOT - formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) :

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Mathilde HOUSSET-WEBER, absente a donné pouvoir à Cendrine DEVERRE, pour voter en son nom,

Boris BATAIS, absent a donné pouvoir à Gilles ERNOULT, pour voter en son nom, jusqu'à son arrivée

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan Erturk ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et l'extrait du compte-rendu ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 17 et 24 novembre 2020, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

Objet : BUDGET PRINCIPAL VILLE 2021 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : M. Lamine NAHAM – Adjoint au maire

Considérant les dispositions de l'article L. 2312-1 du CGCT,

Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2021 débattues préalablement au vote du budget qui aura lieu lors du conseil municipal du 18 décembre 2020,

Considérant le rapport d'orientations budgétaires qui reprend les grandes orientations pour l'année 2021 ainsi qu'une prospective pour les années 2022 à 2024,

Considérant les échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la Commission des Finances en date du 16 novembre 2020 et lors de la présente séance,

Le conseil municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires du budget principal Ville 2021,

- **DE VOTER** le débat d'orientations budgétaires s'agissant du budget principal Ville de l'année 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20201125-2_231120-DE
Date de télétransmission : 25/11/2020
Date de réception préfecture : 25/11/2020



Certifié exact
Le Maire - Marc GOUA

